



## Perte de salaires après plusieurs années de nuits

Par **Cathy 38**, le **07/03/2019** à **00:42**

Après plusieurs années consécutives de travail de nuit couper de quelques semaine de 2x8 (ex : 3 à 6 mois de nuit fixe 1 à 2 semaines d'équipe ) mon patron a arrêté les nuits et je suis passée en 2x8 ce changement d'horaire à entraîner un impact important sur mon salaire à tel point que celui-ci ne me permet plus de subvenir à mes dépenses quotidiennes de la vie, est ce que mon entreprise à le droit de me faire subir une telle baisse de salaires ? Cordialement

Par **P.M.**, le **07/03/2019** à **09:20**

Bonjour,

La prime de nuit est liée à l'incommodité que représente ce mode de travail...

Lors du passage d'un horaire de nuit à un horaire de jour, vous pouviez normalement vous y opposer puisque cela constitue une modification essentielle du contrat de travail...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...